



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 7 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 14 novembre 2016 de : 20h00 à : 22h30

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Bernard Levrat
Vice-Présidence : M. Antonio Angelo
Secrétaire : M. John Kummer

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chappatte, Enhas, Fauchier-Magnan, Jausi, Leiser, Lima, Marquis, Métrallet, Miche, Monnot-Crespi, Piccot, Riat, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Rothlisberger, Schenker, Sidler, Sudan, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux

Mme O. Enhas, Maire
M. C. Lambert, Vice-Maire
M. P. Malek-Asghar, Conseiller administratif
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Absents / Excusés : -

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 17 octobre 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Crédit de Frs. 480'000.- destiné à l'achat de véhicules, agrégats et machines pour le STVE et d'un véhicule pour les Sapeurs-Pompiers
5. Vote du préavis concernant le plan de site de Versoix-lieux-dits Sauverny et le Martinet
6. Fondation communale de Versoix pour la petite enfance : budget 2017
7. Vote d'un crédit de Frs. 472'700.- destiné à alimenter le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
8. Ville de Versoix : budget 2017
9. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous. Il excuse l'arrivée tardive Mme L. Monnot-Crespi (arrive à 21h05).

M. Leiser arrive à 20h28.

50 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PV DU 17 OCTOBRE 2016 (24 votants)

Le Président demande la modification suivante, page 65 :

« Le Président remercie M. Malek-Asghar pour sa ~~magnifique~~ magistrale présentation... ».

Muni de cette modification, le PV du 17 octobre 2016 est accepté à l'unanimité.

51 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

• Dates des séances du Conseil municipal 2017

Les dates définitives des séances du CM 2017 sont les suivantes :

- lundi 6 février 2017 (inchangé)
- lundi 13 mars 2017 (inchangé)
- lundi 10 avril 2017 (inchangé)
- lundi 15 mai 2017 (comptes 2016) (inchangé)
- lundi 19 juin 2017 (inchangé)
- lundi 18 septembre 2017 (inchangé)
- lundi 9 octobre 2017 (avancé)
- lundi 20 novembre 2017 (budget 2018) (retardé)
- lundi 18 décembre 2017 (inchangé)

• Séance « Toutes Commissions Réunies »

Le Président signale la planification d'une séance « Toutes Commissions Réunies » le lundi 5 décembre 2016 à 20h00 à la Maison du Charbon concernant le projet de requalification de la route de Suisse. Une convocation sera adressée aux CM prochainement.

M. Lambert précise que le but de la séance est la présentation à la fois du projet lui-même mais également des aménagements de la Place du Bourg, des anciens bains et de divers raccordements nécessaires (placettes notamment). Le CA présentera une demande de crédit dont l'enveloppe doit encore être ajustée. Les CM seront alors à même de se prononcer d'ici la fin de l'année.

• Sortie du Conseil municipal

Le Président confirme que l'organisation de la sortie du Conseil municipal va bon train. Il fait circuler une liste et remercie les CM de bien vouloir noter leurs indisponibilités. Cette sortie aura lieu sur un seul jour et comportera 4 volets : scientifique, historique, utopique et gastronomique.

• Fête de l'escalade

Le Président signale que la Fête de l'Escalade s'annonce sous les meilleurs auspices. Celles et ceux qui ont accepté de participer à son organisation sont invités à un apéritif au Centre sportif ce jeudi à 18h00, une convocation suivra par courriel. Il fait appel à toutes celles et

ceux qui sont libres le vendredi dès 14h00 afin d'offrir leur aide dans la préparation et le rangement de la salle avant et après la fête.

52 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Ornella Enhas, Maire

Travaux :

Avenue Lachenal :

Mme Enhas signale que les travaux sur l'avenue Lachenal sont en phase finale. La pose des enrobés est terminée. L'étape des plantations et de mise en service des points de récupération des déchets est prévue d'ici la fin du mois.

Chemin Ami-Argand :

Mme Enhas signale que les travaux de montage de l'Agorespace ont eu lieu pendant les vacances scolaires en collaboration avec quelques jeunes de la commune, comme le prévoit le concept de l'Agorespace. Quelques travaux de finition sont à prévoir avant la mise en service de cette structure très attendue des jeunes de la commune. L'éclairage du chemin se fera en 2017.

Secteur du Canal :

Les travaux de renaturation entrepris par l'Etat seront terminés d'ici la fin de la semaine. Les travaux de renaturation du bief de Pont-Céard pourront ainsi débuter, en coordination avec les services de l'Etat.

Social :

Abri PC de Bon-Séjour :

Mme Enhas signale que l'HG va procéder à des travaux de maintenance au sein de l'abri PC qu'il sera nécessaire de fermer temporairement dès le 10 novembre prochain. Il est à noter que les résidents de l'abri PC ont été logés dans d'autres abris du canton.

Ecole des mamans :

Mme Enhas signale la concrétisation du projet « Ecole des mamans ». Ce projet, qui va démarrer le 17 novembre prochain à l'école Lachenal, permettra à des mamans de suivre des cours de français dans cet établissement scolaire. Le but est de les familiariser avec ce lieu et d'établir des liens avec les enseignants et les parents des enfants scolarisés. Un service de babysitting est mis à disposition. Cette activité bénéficie d'un subventionnement du BIE (Bureau d'intégration des étrangers).

Sports et Manifestations :

Patinoire:

Mme Enhas signale l'inauguration de la patinoire hivernale à la Place du Bourg le samedi 3 décembre 2016 à 11h00. La patinoire sera ouverte jusqu'au 19 février 2017. Les horaires de l'année précédente sont reconduits.

Vendée Globe :

Mme Enhas signale l'exploit sportif d'un jeune marin versoisien de 23 ans, M. Alan Roura. M. Roura a pris le départ, le 6 novembre dernier, du Vendée Globe, mythique course autour du monde, sans escale et

sans assistance. Il s'agit du seul Suisse qui participe à cette édition du Vendée Globe et du plus jeune participant de tous les temps. La Ville de Versoix va suivre ses exploits avec beaucoup d'attention.

M. Lambert, Vice-Maire

Culture :

Festival International de la Guitare :

M. Lambert signale que le Festival International de la Guitare s'est tenu les 4, 5 et 6 novembre derniers et a connu un beau succès. Le Festival a débuté avec un concert de Sylvain Moeri, lauréat 2015, et était couplé avec la visite de deux expositions : les céramiques de Dagobertho Linhares ainsi que les peintures de Hanne Blitz. Le programme proposait notamment un concert de jazz métal le vendredi soir aux Caves de Bon-Séjour, un récital de Marco Musso et un concert de l'OCV le samedi, ainsi qu'un hommage au guitariste Marcel Dadi par Jean-Félix Lalanne le dimanche à l'Aula des Colombières.

M. Lambert tient à remercier Mme Brigitte Siddiqui, Présidente du Festival, et M. Alessio Nebiolo, Directeur artistique, ainsi que le Service de la culture de la Ville de Versoix. Environ 710 personnes ont participé à cet événement et le chapeau présenté à la sortie de l'aula le dimanche a rapporté la modique somme de Frs. 2'500.-.

Les événements suivants sont annoncés :

- 18, 20 et 25 novembre 2016 : divers concerts dans le cadre du Festival « Les Créatives » (promotion des artistes féminines) ;
- samedi 19 novembre 2016 à 20h00 : concert de la Musique Municipale de Versoix à la salle communale ;
- mercredi 23 novembre 2016 à 17h30 : exposition publique des projets de l'Ancienne Préfecture au Boléro ;
- vendredi 18 novembre 2016 à 17h30 et mardi 22 novembre 2016 à 10h00 : formation sur les livres électroniques offerte à la Bibliothèque.

Urbanisme :

Séance TTC le 5 décembre 2016

M. Lambert rappelle la séance Toutes commissions réunies prévue le 5 décembre prochain.

Gare de Versoix

Suite à une demande d'autorisation de construire pour une zone de dépôt extérieur à la Gare pour lequel le CA avait formulé un préavis négatif, M. Lambert signale que le Département a transmis sa réponse par la voie des CFF et a confirmé que l'adjonction de ce volume était nécessaire à l'exploitation future de la Gare. Les arguments du Département sont les suivants :

- reconnaissance de la valeur architecturale du bâtiment de la Gare et de sa symétrie ;
- le projet sera complètement réversible ;
- l'esthétique du projet est tout à fait compatible avec le bâtiment ;

- le projet s'inscrit dans le cadre d'une disposition qui régit les zones ferroviaires et est assimilable à une zone industrielle et artisanale ;
- le Service des Monuments et sites et autres préavis demandés se sont tous déclarés favorables sans réserve.

Le CA a décidé de ne pas faire recours mais surveillera de près la réalisation de ce projet.

Sécurité :

Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix :

M. Lambert signale que 3 nouvelles recrues ont rejoint la Compagnie des Sapeurs-Pompiers volontaires de Versoix : il s'agit de M. Ludovic Maye, M. Adhivarahan Krishnavarahan et M. José Manuel Garcia da Mota Martins. Il les félicite pour leur engagement.

M. Malek-Asghar, Conseiller administratif

M. Malek-Asghar signale l'aboutissement du concours d'architecture concernant la requalification du site de Bon-Séjour - Ancienne Préfecture. La Commission des bâtiments a pu prendre connaissance ce soir des cinq projets soumis au jury et voir lequel avait été primé.

Tous ces projets seront présentés au public dès le 23 novembre 2016 au Boléro, avec un vernissage à 17h30, auquel tous les concurrents ainsi que le Bureau du lauréat et les membres du jury sont convoqués. Il rappelle que le jury était composé par les membres du CA (M. Malek-Asghar en profite pour remercier chaleureusement ses collègues d'avoir consacré un temps non négligeable à l'examen de ces projets), de MM. Richard et Trummer et de cinq architectes. Le jury sera présent afin de donner toutes les informations concernant le déroulement de ce concours et le résultat sera commenté.

Enfin, M. Malek-Asghar signale l'éventuel transfert des cycles d'orientation de l'Etat aux communes. Les débats sont actuellement en cours et concernent très directement Versoix avec le CO des Colombières. Les débats seront portés dans les différents partis politiques, il encourage les CM à se renseigner sur ce dossier qui aurait, le cas échéant, une incidence non négligeable sur le budget de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Versoix.

53

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CREDIT DE FRs. 480'000.- DESTINE A L'ACHAT DE VEHICULES, AGREGATS ET MACHINES POUR LE STVE ET D'UN VEHICULE POUR LES SAPEURS-POMPIERS

Mme Enhas présente et commente le message relatif au crédit de Frs. 480'000.- qui concerne d'une part le renouvellement des véhicules, agrégats et machines pour le STVE, et d'autre part, l'acquisition d'un véhicule de piquet pour les Sapeurs-Pompiers à usage intercommunal.

Mme Enhas remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que c'est à l'unanimité que la Commission TVEDD, lors de sa séance du 1^{er} novembre 2016, a approuvé ce crédit.

M. Riat indique que la Commission sécurité a préavisé favorablement l'achat du véhicule de piquet intercommunal de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, à l'unanimité des 8 membres présents lors de sa séance du 11 octobre 2016.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 10 novembre 2016, a également approuvé ce crédit à l'unanimité des 9 votants. Il tient à souligner que le plan d'investissement établi par le STVE est extrêmement bien fait et permet de connaître ainsi d'année en année le type de véhicules qu'il est nécessaire de renouveler.

Discussion :

S'agissant du véhicule de piquet intercommunal, M. Riat précise que la fraction PLR se félicite de ce partenariat avec les communes avoisinantes au profit du développement de cette collaboration intercommunale qui ne peut être que positive. Le dossier présenté ce soir est par ailleurs très bien construit. M. Riat relève le travail exceptionnel effectué au niveau de la gestion du parc de véhicules du STVE. La fraction PLR soutiendra ce crédit.

DELIBERATION

« CREDIT DE FR. 480'000,- DESTINE A L'ACHAT DE VEHICULES, AGREGATS ET MACHINES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX, DE LA VOIRIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (STVE) DE LA VILLE DE VERSOIX, AINSI QU'UN VEHICULE DE PIQUET INTERCOMMUNAL POUR LES SAPEURS-POMPIERS DE VERSOIX »

Conformément aux articles 30, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le principe d'échelonnement des achats selon le plan annuel des investissements concernant le remplacement ou l'acquisition de véhicules, d'agrégats et de machines pour le Service des travaux, de la voirie et de l'environnement (STVE) de la Ville de Versoix ;

Vu la volonté de la commission de la Sécurité Incendie du Groupement des Communes de la Rive Droite et des Commandants des Sapeurs-Pompiers desdites Communes d'acquiescer un véhicule de piquet intercommunal ;

Vu la participation de Frs. 21'783.90 des Communes de Genthod et Collex, pour financer l'acquisition de ce véhicule, soit près du 25% du prix total d'achat de ce véhicule destiné à assurer un piquet intercommunal ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, dans sa séance du 5 octobre 2016, qui décrit dans les détails les principes ainsi que les coûts de ces acquisitions ;

Vu le préavis de la Commission de la Sécurité dans sa séance du 11 octobre 2016 (uniquement pour le véhicule de piquet intercommunal destiné à la sécurité incendie) ;

Vu le préavis de la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable, dans sa séance du 1^{er} novembre 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 10 novembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (25 VOTANTS)**

- 1. D'autoriser le Conseil administratif de la Ville de Versoix à acquérir les véhicules, agrégats et machines pour le Service des travaux, de la voirie et de l'environnement (STVE) de la Ville de Versoix, ainsi qu'un véhicule de piquet intercommunal pour les sapeurs-pompiers, selon le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 5 octobre 2016.*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 480'000.- destiné aux achats cités au point 1 ci-dessus.*
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre des bons de paiements auprès des établissements de son choix, à concurrence de Frs. 480'000.- dans le but de procéder aux achats cités au point 1 ci-dessus.*
- 4. De comptabiliser cette dépense nette de Frs. 480'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.*
- 5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs. 390'000.- liés aux achats de véhicules, agrégats et machines pour le Service des travaux, de la voirie et de l'environnement (STVE) de la Ville de Versoix au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Versoix, sous la rubrique 62.331 « amortissements du matériel du patrimoine administratif » de 2018 à 2027.*
- 6. D'amortir la somme de Frs. 65'877.70 (soit Frs. 87'661.60 moins la participation des Communes de Genthod et Collex-Bossy, soit Frs. 21'783.90), au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 14.331 de 2018 à 2022.*

54

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

VOTE DU PRÉAVIS CONCERNANT LE PLAN DE SITE DE VERSOIX-LIEUX-DITS SAUVERNY ET LE MARTINET

M. Lambert signale que, par un courrier du 3 octobre dernier, le Service des monuments et des sites a transmis le plan de site de Sauverny et le Martinet ainsi que les observations faites à cette occasion. La commune doit se prononcer dans un délai officiel de 60 jours. Il rappelle le contexte de l'étude et les objectifs liés au plan de site qui se situe en zone forestière et agricole et dans un périmètre de protection des rives de la Versoix (site hydraulique d'intérêt patrimonial : moulin et minoterie). Le règlement prévoit à la fois de protéger ces lieux vu leur caractère historique, architectural et paysager, et vise également à permettre leur transformation sous certaines conditions.

Il est possible d'effectuer ces travaux pour améliorer le confort des habitants et réaliser des économies d'énergie dans le respect des principes architecturaux.

Pour tous ces motifs, le CA remercie les CM de faire bon accueil à ce message.

Préavis des Commissions :

M. Kummer indique que la Commission de l'urbanisme a préavisé ce projet favorablement et à l'unanimité, lors de sa séance du 2 novembre 2016.

Discussion :

Mme Métrallet indique que la fraction PLR se réjouit de la sauvegarde et de la protection d'un patrimoine historique et d'un développement intelligent de l'habitat. La fraction PLR se prononcera favorablement concernant le préavis du plan de site Sauverny et le Martinet.

M. Richard confirme non seulement que l'Association du Patrimoine s'est manifestée lors de l'enquête mais également qu'elle espère que le CM accepte ce plan dans la mesure où c'est toute l'histoire de l'économie hydraulique de la région qui est en jeu.

DELIBERATION

« DEMANDE DE PREAVIS RELATIF AU PLAN DE SITE DE VERSOIX-LIEUX-DITS SAUVERNY ET LE MARTINET NO 29'934-541 (ENQUÊTE PUBLIQUE No 1'851) »

Vu le plan de site No 29'934-541 et son règlement ;

Vu l'enquête publique No 1'851 qui s'est déroulée du 19 avril 2016 au 18 mai 2016 ;

Vu les observations qui nous ont été transmises par le Service des monuments et des sites, ainsi que les réponses y relatives ;

Vu le courrier du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, du 3 octobre 2016, invitant le Conseil municipal à émettre son préavis sur ce projet de plan de site ainsi que son règlement ;

Vu la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976 ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre R, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis de la commission de l'Urbanisme et des Transports, dans sa séance du 2 novembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE
A L'UNANIMITE (25 VOTANTS)

1. *De préavis favorablement le projet de plan de site de Versoix-Lieux-dits Sauverny et le Martinet No 29'934-541 ainsi que son règlement, version du 11 avril 2013.*

53 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE : BUDGET 2017

Mme Enhas rappelle que le budget de fonctionnement de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'année 2017 a été approuvé par les membres du Conseil de Fondation. Ce budget est constitué de charges d'exploitation pour un montant de Frs. 5'234'550.- (en augmentation de 0,86 %, Frs. 44'710.-, par rapport au budget 2016). Les charges d'exploitation sont principalement constituées de frais de personnel dont l'augmentation pour 2017 est notamment liée aux mécanismes salariaux. On relève une baisse des jetons de présence et des honoraires due à la réorganisation du Comité directeur. Il est à noter la prévision d'achat de 15 tablettes destinées aux équipes éducatives ainsi que des frais liés à la création d'un site internet. Une charge extraordinaire de Frs. 27'000.- concerne le financement de la mise aux normes obligatoire de la centrale téléphonique. Cette charge est compensée par un autofinancement suite à la décision du Conseil de Fondation.

S'agissant des produits d'exploitation qui se montent à Frs. 1'844'000.-, ils sont en augmentation en raison des prix de pension et de l'estimation faite par rapport aux inscriptions de la crèche et de la garderie. Le déficit de Frs. 3'390'550.- constitue la demande de subventionnement à la Ville de Versoix à laquelle il convient d'ajouter CHF 52'740.- concernant les charges liées au bâtiment (intérêt hypothécaire sur la dette communale).

Mme Enhas remercie les CM de faire bon accueil à ce budget 2017 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance.

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que la Commission Social, Jeunesse, lors de sa séance du 28 septembre 2016, a approuvé ce budget par 8 oui et 1 abstention d'usage.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 10 novembre 2016, a également approuvé ce budget par 8 oui et 1 abstention d'usage.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

« BUDGET 2017 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE (EVE) »

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre l, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 7, alinéa 3, des statuts de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance ;

Vu le projet de budget présenté par le Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2017 ;

Vu le préavis de la commission Social, jeunesse du 28 septembre 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances du 10 novembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (25 VOTANTS)**

*1. Le projet de budget 2017 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance selon le tableau joint à la présente daté du 17 juin 2016 qui prévoit une subvention communale de **CHF 3'443'290**.*

*2. De porter au budget 2017 de la Ville de Versoix sous forme de subvention pour la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, un montant de **CHF 3'443'290** dont **CHF 3'390'550** pour la couverture des charges de fonctionnement et **CHF 52'740** pour payer l'intérêt des prêts consentis.*

53

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

**VOTE D'UN CREDIT DE FR. 472'700.- DESTINE A ALIMENTER LE
FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU)**

M. Malek-Asghar présente et commente le message concernant la contribution à ce fonds intercommunal lié au plan directeur cantonal 2030 qui prévoit la réalisation de logements dans un certain nombre de communes. Une note complète préparée par le Service de surveillance des communes a été remise aux CM qui ont reçu toutes les explications nécessaires en Commission des finances.

Lorsque certaines communes construisent passablement de logements, il est nécessaire que les infrastructures suivent (écoles, crèches, routes, etc.). Ces coûts, supportés par les communes, ont fait l'objet de discussions au sein de l'ACG et un fond a été mis en place auquel toutes les communes doivent contribuer pour un montant total de Fr. 25'000'000.- par année. En fonction de l'importance de leur population et de leur indice de capacité financière et selon un calcul de péréquation, les communes concernées peuvent recevoir une allocation forfaitaire par logement construit ou faire des demandes destinées à financer des équipements publics spécifiques.

Ainsi, à moyen ou à long terme, en fonction des besoins de Versoix, il sera possible à la commune de demander la prise en charge de certains équipements afin de recevoir forfaitairement une allocation si un logement est construit en zone de développement. Il est à noter que la contribution à ce fonds est prévue sur une durée de 20 ans et son amortissement se fait sur une période de 30 ans.

Par souci de cohérence, M. Malek-Asghar remercie les CM de faire bon accueil à ce projet de délibération type qui a été élaboré par le Service de surveillance des communes.

M. Lambert précise que le montant total de contribution des communes est de Frs. 23'000'000.-, l'Etat contribuant pour Frs. 2'000'000.-. Ce dossier a été traité à ACG en premier lieu. C'est à l'unanimité des communes que ce projet a été voté lors de l'AG 2015 de l'ACG.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 10 novembre 2016, a approuvé ce crédit à l'unanimité des 9 votants.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

« CREDIT DE FRs. 472'700.- DESTINE A ALIMENTER LE FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) »

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières viennent aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur de projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que les attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes. Ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximale de 7 millions par commune ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 10 novembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (26 VOTANTS)**

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 472'700.- destiné au versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 08.162 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 08.331 dès 2018.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point No 1.*

55 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
VILLE DE VERSOIX : BUDGET 2017

Au nom du CA, M. Malek-Asghar présente la version définitive du projet de budget 2017. Suite aux amendements proposés par les différentes commissions municipales, acceptés par le CA et intégrés dans le budget 2017, ce dernier reste à l'équilibre avec un léger excédent de Frs. 344.-. Le total des charges se monte au final à Frs. 38'639'564.-, le total des revenus à Frs. 38'639'908.-.

Il rappelle que ce budget s'inscrit dans une progression assez marquée ces dix dernières années tant aux charges qu'aux recettes (+ 40 % de charges). La population n'ayant pas augmenté de 40 % ces dix dernières années, on ne peut ainsi pas parler d'un budget d'austérité. En effet, les prestations offertes à la population ont fortement augmenté ces dix dernières années, indépendamment de la hausse de la population.

M. Malek-Asghar relève que la fiscalité devient relativement stable dès que la population l'est aussi. Suite à l'arrivée d'un certain nombre d'entreprises au fil des dernières années, on note une augmentation très significative des impôts que versent les personnes morales et la taxe professionnelle, ainsi qu'une amélioration de la fiscalité des personnes physiques. Cette hausse de revenus liée aux impôts a ainsi permis d'accompagner la hausse des charges dans la mesure où les comptes ont toujours été bouclés ces dernières années de manière excédentaire.

Cette année, M. Malek-Asghar signale une situation de stabilité voire de stagnation des recettes fiscales, c'est pourquoi il convient désormais de faire preuve d'une certaine prudence concernant l'augmentation des charges.

M. Malek-Asghar rappelle qu'il a présenté lors de la dernière séance l'évolution des différentes politiques publiques (synthèse par fonction) ainsi que l'évolution des différentes charges par poste (synthèse par nature). Il saisit l'occasion de remercier Mme G. Zihlmann, Cheffe du Service des finances, présente dans la salle ce soir, pour la préparation de cette présentation et de l'ensemble de ces tableaux, utiles notamment lors des discussions au sein des différentes fractions.

S'agissant du budget lié aux charges de personnel, M. Malek-Asghar rappelle qu'il a présenté à la Commission des finances l'évolution du personnel par poste et l'écart relevé est de Frs. 84'903.-. Ceci est dû notamment à l'intégration d'un certain nombre de postes (par exemple poste à temps partiel Service de l'urbanisme) ainsi qu'à la refacturation de charges de personnel aux autres communes ou institutions (PC, TSHM-FASe, indemnités stagiaires HES). Il relève une légère diminution au niveau de l'administration centrale, une très légère augmentation concernant la gérance, une prévision d'augmentation d'heures concernant les auxiliaires ainsi qu'une augmentation dans le secteur RH. Le CA a en effet décidé qu'il s'agissait d'une priorité par rapport à d'autres postes vacants, tel que le poste d'îlotier vert qui ne figure pas au budget. M. Malek-Asghar confirme l'importance de développer le pôle RH afin de viser à redéployer l'administration en tenant compte des effectifs existants et en redéfinissant les profils. Ce travail de longue haleine, qui va se poursuivre ces prochaines années, est l'un des chantiers prioritaires de cette législature.

M. Malek-Asghar présente et commente l'organigramme qui sous-tend le budget 2017 et explique que l'administration communale est désormais structurée de manière bicéphale avec, d'une part le Directeur de l'administration et des ressources humaines (DARH), et, d'autre part le Secrétariat général (SG). Cela permet de comprendre les relations hiérarchiques entre les Autorités, la Direction, les Chefs de service, les Responsables de secteur, les Domaines de compétences et les Fonctions de ligne.

Plusieurs secteurs sont en évolution, notamment au niveau du Service de la gérance, qui devient le secteur « écoles et maintenance », le STVE, les Sports ou la Communication.

S'agissant du Secrétariat général, en plus des tâches de préparation et de suivi des séances du Conseil municipal et des séances du Conseil administratif, il est décrit les autres tâches ainsi que les différents services qui y sont directement rattachés.

Il est à noter la création d'un nouveau secteur : le PMO (Project management office). Une personne sera chargée d'assister M. Séchaud dans le suivi des projets transversaux et de la collaboration interservices (rappels de délais dans le processus des budgets par exemple). Il est à noter encore que les évaluations des différentes personnes dans les différents services se font toujours par le supérieur hiérarchique, ce qui permet au CA de se consacrer pleinement aux tâches stratégiques.

S'agissant du budget des investissements, M. Malek-Asghar précise que ce tableau, présenté plus largement lors de la dernière séance, a notamment pour but de susciter les débats au sein des commissions et de définir les priorités par rapport aux différents projets. Le CA propose de voter le tableau tel qu'il est présenté pour un total Frs. 10'338'615.-, malgré que la marge d'autofinancement raisonnable de 75 % soit dépassée et qu'un emprunt (trop élevé aux yeux du CA) de Frs. 5'000'000.- soit nécessaire. Cela dit, un certain nombre de projets présentés dans le tableau ne vont pas forcément se réaliser durant l'année 2017 et une enveloppe globale de Frs. 10'000'000.- est propo-

sée afin que la réalisation de certains projets puisse se faire tout en sachant que d'autres projets pourront raisonnablement coulisser. Le CA propose ainsi le vote du tableau des investissements et tient à préciser qu'il aurait préféré le vote d'une enveloppe année après année.

Une synthèse générale est présentée afin d'observer de quelle manière les comptes interagissent entre eux. On relève un autofinancement de Frs. 5'179'761.- et une insuffisance de financement de Frs. 5'158'854.- que le CA n'a pas l'intention d'assumer entièrement.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 10 novembre 2016, a voté la délibération en plusieurs étapes :

Budget de fonctionnement, points 1-2-3 : la Commission a approuvé ces points par 4 oui et 5 abstentions (9 votants).

Budget de fonctionnement, point 4 : la Commission a approuvé ce point par 3 oui et 5 abstentions (8 votants).

Budget de fonctionnement, point 5: la Commission a approuvé ce point à l'unanimité (8 votants).

Discussion :

S'exprimant au nom de la fraction des Verts, M. Richard souhaite soumettre au vote des CM deux projets d'amendement concernant le projet de budget 2017 de la Ville de Versoix.

1) la fraction des Verts a été extrêmement surprise de découvrir la suppression du poste d'îlotier vert dont le financement est actuellement ouvert et qui est remplacé par un poste administratif. La fraction des Verts estime que l'information a été très insuffisante à ce propos et rappelle que la gestion des déchets par un îlotier vert est un véritable service à la population. Elle souhaite rappeler que le CM a voté au mois de juin une motion issue d'un autre parti, qui stipulait dans ses considérants qu'il était pertinent d'avoir une personne compétente pour aider la population dans la gestion des déchets. Les Verts ne sont ainsi pas très chauds de constater la suppression de ce poste. Par conséquent, la fraction des Verts propose l'amendement No 1 :

« Le poste d'îlotier vert, supprimé dans la version du budget présenté pour la séance du CM du 14 novembre 2016, est rétabli au sein de l'administration communale ». Les Verts estiment en effet que cette décision doit être discutée et non pas apparaître dans un tableau quelques jours avant le vote du budget.

2) S'agissant de la couverture des projets d'investissement, la fraction des Verts est soucieuse de laisser au Conseil municipal le soin de fixer la marge d'intervention la plus pertinente possible et ne pas engager un endettement trop contraignant pour les futures années. Les Verts proposent ainsi un amendement de principe :

« Il est octroyé par principe au Conseil administratif une autorisation d'emprunter pour couvrir les investissements présumés en 2017, non couverts par l'autofinancement, ne dépassant pas les 25 % du montant global des dits investissements. D'éventuels projets exceptionnels pourraient permettre de déroger à ce principe ».

Discussion - premier amendement :

M. Marquis demande si les Verts souhaitent amender la délibération par l'ajout d'une phrase supplémentaire sans penser à son financement.

M. Richard répond que le CA a annoncé que le poste d'îlotier vert était rayé du budget au profit d'un poste d'assistant RH et déplore que les Conseillers municipaux n'aient pas été consultés à ce propos. Il confirme donc la priorité de la fraction des Verts qui va en faveur du poste d'îlotier vert et qu'il s'agit du financement de l'un contre l'autre.

M. Jaussi indique que le PLR peut tout-à-fait proposer un 2^e amendement pour un financement supplémentaire !

Le Président fait remarquer que le budget serait alors déséquilibré et ne pourrait pas être envoyé aux autorités cantonales.

M. Marquis, au nom du PLR, propose de donner préférence au poste des ressources humaines. En effet le poste prévu par le CA est plus judicieux. Le parti PLR ne votera pas l'amendement des Verts.

M. Jaussi indique qu'il s'agit là d'une preuve que les réductions de centime additionnel des dernières années ne permettent pas d'assumer toutes les tâches souhaitées. Il rappelle par ailleurs que le groupe PLR a déposé une motion au sein du CM qui demandait une prise en charge plus adaptée de la gestion des déchets par la création d'un poste d'îlotier vert.

M. Leiser constate que les Verts font allusion à une motion déposée par un autre parti. Il précise que le PLR avait présenté une motion pour que la déchetterie communale principale puisse être animée, si possible le samedi, par du personnel, mais pas précisément par un îlotier vert. De nombreuses variantes restent possibles et le parti est convaincu, si le DARH permet en amont un travail de réorganisation des services et de réfléchir au rôle de chaque employé de l'administration communale, il sera possible d'aller dans le sens de cette motion. Le PLR est convaincu qu'il faut d'abord réfléchir avant d'agir. C'est dans cet esprit que le PLR soutiendra le budget tel que proposé, sans autre amendement, même s'il va dans le sens d'une motion déposée par le passé.

M. Jaussi constate que l'on essaie de faire plus avec moins, ce qui n'est pas possible. Il observe que le taux de recyclage de la commune est extrêmement mauvais et relève l'importance de faire rapidement des efforts à ce sujet et d'en mettre les moyens pour y arriver.

M. Zimmermann constate que le problème soulevé par ses collègues « verts » pose la question de ce budget et de l'appréciation faite notamment par le CA délégué aux finances qui dit : « Non, ce n'est pas un budget de rigueur, c'est un budget de stagflation ». Les Socialistes ne sont pas d'accord avec ces propos et ont eu la démonstration ce soir qu'il s'agit d'un budget de rigueur. Les Socialistes ne sont non plus pas d'accord avec les propos de M. Marquis quant à l'augmentation des recettes qui seraient liées à la baisse du centime additionnel. Il rappelle que sa fraction a toujours refusé la baisse du centime additionnel et considère qu'aujourd'hui les baisses de centime additionnel

conçédées sont à l'origine d'un budget que la fraction qualifie de rigueur. En effet, comment qualifier autrement un budget qui ne reconduit pas une place vacante dans un service aussi sensible que la voirie ou qui enlève près de 20 % à la subvention culturelle du Boléro. De plus, il est de notoriété publique qu'il a été demandé aux responsables de départements de trouver des économies. Les Socialistes considèrent donc que le budget 2017 de la Ville de Versoix est un budget de rigueur et que compte-tenu de l'évolution de Versoix, la commune est sous-équipée en ressources humaines notamment dans le secteur de la voirie. C'est pourquoi le groupe socialiste rejettera le budget de fonctionnement 2017.

Le Président remercie les CM de leurs interventions et met au vote l'amendement N°1 proposé par la fraction des Verts.

Un premier vote rejette ce premier amendement par 9 contre, 8 pour et 9 abstentions (26 votants). Un recomptage des voix est demandé un peu plus tard. Il est effectué et la voix du Président permet de départager les votes.

L'amendement N°1 « Rétablir l'ilotier vert au sein de l'administration » est refusé par 10 contre, 9 pour et 8 abstentions (27 votants).

Discussion - deuxième amendement :

S'agissant de la couverture des investissements, M. Malek-Asghar pense qu'une modification de la délibération du budget ne serait pas acceptable par le Service de surveillance des communes et posera certainement un problème. Il aurait été nécessaire d'amender le budget avant en commission des finances. Par ailleurs, si la volonté est de restreindre les investissements et de limiter la marge d'autofinancement à 75 %, le CA peut en prendre note et respecter le vœu du CM de ne pas dépenser plus que cette marge. Il tenait néanmoins à soulever ce petit problème formel.

Compte tenu des explications données par le CA, M. Richard indique que la fraction des Verts retire ce deuxième amendement pour le moment et a entendu que le CA s'engage à respecter la limite des investissements par l'autofinancement à 75 %.

M. Ricci tient à rappeler que le rapport de la Cour des comptes précisait le suivi d'un certain nombre d'indicateurs sociaux, tels que ceux demandés au dernier CM. Ces indicateurs sont un organigramme fonctionnel à jour, avec les effectifs, afin d'en apprécier l'évolution future ; des indicateurs tels que l'absentéisme et le taux de rotation ; l'évolution des postes. Le but du PDC est que les deniers publics soient utilisés de la manière la plus efficiente et en toute transparence. Les documents remis ne correspondent pas à l'attente de la fraction, c'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien s'abstiendra sur le vote du budget 2017.

M. Fauchier Magnan tient à préciser qu'en matière de RH, il ne faut pas oublier que l'on a affaire à des personnes et non à des chiffres et à des nombres. Il considère que la commune s'est donné les moyens d'assumer ses responsabilités notamment en ce qui concerne le secteur RH avec l'engagement d'un directeur de l'administration et des ressources humaines afin de revisiter son organisation.

L'organigramme tel que présenté ce soir correspond en tous points aux attentes. Il confirme ainsi qu'il n'y a pas matière à s'opposer à ce budget.

Suite à la proposition d'un Conseillers municipaux de voter le budget en plusieurs parties, M. Kummer confirme que, conformément à l'article 30 de la Loi sur l'administration des communes, la délibération doit être votée en bloc.

DELIBERATION

« BUDGET 2017 DE LA VILLE DE VERSOIX »

Le Conseil municipal,

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres a, b, g et v de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et ss, relatifs aux centimes additionnels de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1987;

Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

*Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 38'639'564** (dont à déduire les imputations internes de CHF 303'321, soit net CHF 38'336'243) aux charges et de CHF **38'639'908** (dont à déduire les imputations internes de CHF 303'321, soit net CHF 38'336'587) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 344**;*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à **45.5** centimes ;*

*Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **CHF 12'421'615** aux dépenses et de **CHF 2'083'000** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **CHF 10'338'615**;*

*Attendu que l'autofinancement s'élève à **CHF 5'179'761** au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 5'179'417** et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 344**;*

*Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **CHF 5'179'761**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **CHF 5'158'854**;*

Vu le préavis de la commission des Finances du 10 novembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

ACCEPTE
PAR 12 OUI, 9 NON ET 5 ABSTENTIONS

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de **CHF 38'639'564** (dont à déduire les imputations internes de CHF 303'321, soit net CHF 38'336'243) aux charges et de **CHF 38'639'908** (dont à déduire les imputations internes de CHF 303'321, soit net CHF 38'336'587) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 344**.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à **45.5** centimes.*
3. *De fixer à **100**, le nombre de centimes additionnels communaux à prélever en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2017 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2017 jusqu'à concurrence de **CHF 5'158'854** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

M. Malek-Asghar remercie les CM de leur vote et relève avec satisfaction que la Ville de Versoix a maintenant son budget 2017.

56 *05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE*
PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Chappatte signale que le Marché de Noël aura lieu le samedi novembre 2016 de 10h00 à 16h00, en collaboration avec l'EMS de Saint-Loup. Il encourage chacune et chacun à venir y faire un tour.

M. Riat rappelle que le concert de la Musique municipale de Versoix aura lieu le samedi 19 novembre 2016 à 20h00 à la salle Lachenal. Il encourage chacune et chacun à y participer et remercie celles et ceux qui ne pourront y participer de faire bon accueil au bulletin de versement glissé dans le programme.

PAROLE AU PUBLIC

S'agissant de l'éclairage entre la halte CFF de Pont-Céard et la passerelle d'Ami-Argand qui sera supprimé jusqu'au printemps 2017, un citoyen demande à la commune d'installer un éclairage provisoire.

Le Président prend note de cette demande qui sera transmise aux services communaux concernés.

Le Président lève la séance à 22h30

* * * * *